

LE BAUCHER

DIT MORENCY

BUUETIN DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MORENCY, INC.

Volume 9, numéro 1,

1/3 1999

SOMMAIRE

Pages 2 & 3

Mots du président
Par Roger Morency

Page 3

Par Roger Morency

Page 4

Assemblée générale
Par la rédaction

Pages 4 & 5

Histoire d'une rencontre
Par Karine Morency

Page 6

Hommage Andrée-Marcel
Par Roger Morency

Pages 6 à 14

Raisons Passions
Par le conseil d'administration

Pages 14, 15 & 16

Avis important
Par Karine et Roger Morency

Page 16

Editor's note
Par la rédaction

Page 17

Les Morency d'Asbestos
Par Yvette Morency

Page 18 à 27

**Projet de Règlement
Général**
Par Karine Morency

Pages 28

**Procès-Verbal
Assemblée**
Par Claude Morency

Hommage à



Andrée et Marcel

LE BAUCHÉ DIT MORENCY

Bulletin publié trois fois l'an depuis 1991,
pour servir à la liaison des membres
de l'Association des familles Morency inc.

Prix de vente du bulletin :

Gratuit à la parution, aux membres en règle,
moyennement cotisation annuelle de 15\$,

Comité de réalisation :

Karine, Roger et Claude

Contenu du bulletin :

Les idées émises dans ces pages n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.

Généralement dans les textes, le genre
masculin englobe implicitement le féminin.
La reproduction des textes moyennant que la
source y reste dûment identifiée est permise.

Éditeur officiel : La Fédération

des familles souches-québécoises, inc.

Envoi postal, contrat no 94676,

classé ; "littérature" canadienne.

Structure corporative :

L'Association des familles Morency, inc.
est une société à but non lucratif,
qui a été constituée par lettres patentes du
Québec, émises le 1er décembre, 1990.
Calendrier financier: 1 juin au 31 mai.

Coordonnées de l'association :

Postales: C.P. 6700, SILLERY, QC, G1T 2W2.

Secrétariat: Tél: (418) 847-8936,

Internet: morency.paul2@sympatico.ca

Recherches/archives: Tél: (418) 653-5305,

fax: 653-5398, Internet: jmorency@mediom.qc.ca

Sites Internet Morency :

<http://www.qbc.clic.net/~remo/Morency.html>

http://www3.sympatico.ca/michel_morency/

<http://www.geocities.com/Heartland/Ranch/6763>

Conseil d'administration 1998 / 1999:

Roger Morency (#187), président,

Damien Morency (#109), vice-président,

Claude Morency (#234), secrétaire-trésorier,

Paul (Bpt) Morency (#132), administrateur,

Paul (Gby) Morency (#200), administrateur,

Manon Garneau (#282), administratrice,

Karine Morency (#285), administratrice.

Devise:

SINE FLEXARE, APIANOS

(sans fléchir, sans dévier).

L'Association est membre de la Fédération
des familles souches québécoises inc.,

salle 1246, Pavillon Casault,

Université Laval,

C.P. 6700, Sillery, QC, G1T 2W2.

tél/fax: (418) 653 2137 / 653-6387.

Internet: ffsq@mediom.qc.ca

LE MOT DU PRÉSIDENT



Par:

Roger Jvlorency

Tout d'abord, j'aimerais vous souhaiter une bonne année en espérant que celle-ci vous apportera la santé et la sérénité. Cette année marquera le départ de notre fondateur Marcel qui se retire pour se consacrer à la rédaction de son dictionnaire généalogique. Donc, c'est à nous du conseil de prendre la relève de la rédaction des bulletins. Ce que j'ai le privilège de faire avec l'aide de notre « pas encore » notaire, la très gentille Karine. J'espère que le contenu saura vous plaire et sinon, nous publierons vos lettres de protestation, se sera déjà ça de moins à écrire dans le prochain numéro. Alors soyez nombreux à nous faire part de votre mécontentement ou de vos critiques constructives (surtout). Des changements majeurs à notre bulletin ont été apportés, ceux qui le lisent avec assiduité l'auront remarqué. Vous verrez que celui-ci puis les prochains seront orientés vers le futur et le présent dans le but de rendre notre publication plus vivante. Que voulez-vous autres temps autres mœurs ! Ce faisant, nous espérons éviter les comparaisons avec les numéros précédents. Pour les notes généalogiques ou autres que vous retrouviez sous la plume de Marcel, vous pourrez les retrouver dans l'ouvrage qu'ils nous préparent lui et sa très dévouée épouse Andrée. De nouvelles chroniques viendront selon vos envois ou nos humeurs. Seul la chronique « mot du Président » restera à sa place car cela fait plaisir à ma maman de me lire. (C'est la seule qui m'en parle). J'aimerais aussi souligner que ce bulletin est écrit par des amateurs néophytes, qui font leur possible. Conséquemment, il se peut qu'il s'y est glissé des erreurs, en aucun cas celles-ci engagent l'association des Familles Morency ... «pis» tant qu'à y être l'auteur du texte.

- ERRATUM: Sous la photo des organisateurs du rassemblement du Lac (page 43) du dernier numéro nous aurions dû lire Gracia au lieu de Gloria.
- ERRATUM: Karine n'est pas encore notaire contrairement à ce qui est écrit en page 63. Ce fait nous permet de lui adresser la parole sans recevoir une facture par la poste.
- ERRATUM: La vice-présidence fut accordée à Paul lorsque nous étions sur le « party » et je doute de la légitimité de cette nomination. Il me fait donc plaisir de confirmer Damien à ce poste.
- ERRATUM: Manon Garneau (page 62) est plutôt étudiante en technique de documentation au CEGEP de Jonquière. J'ajouterais qu'en plus d'être Morency de sang elle l'est surtout de cœur.

En définitive, compte tenu du talent de votre nouveau rédacteur en chef qui de surcroît est chef de pupitre, éditorialiste, chroniqueur, journaliste, photographe et correcteur j'ai l'impression que la chronique ERRATUM reviendra régulièrement.....

Rassemblement

Par Roger Morency

Malheureusement, au moment d'écrire ces lignes, aucune manifestation de votre intérêt pour le rassemblement de 1999 nous était parvenue. Nous concluons donc que cette année il n'y aura pas de telle activité. Comme nous en avons discuté lors de la dernière assemblée générale nous n'imposerons plus à une région la tâche de nous recevoir. Dorénavant nous procéderons par mise en candidature comme aux olympiques (exception faite des pots de vins zut !). Cependant, nous devons quand même tenir notre assemblée annuelle. J'aimerais vous proposer pour cet événement qu'un repas et une soirée dansante suivent notre réunion. Il me semble que nous pourrions alors y trouver un excellent compromis. En regardant le calendrier, je crois que le 11 septembre sera une bonne date, si l'assemblée se tient tel que

prévu à Québec ou à l'île D'Orléans. Puis compte tenu du début de l'automne pourquoi ne pas en profiter pour aller aux pommes ? Mais, pour réussir à organiser une activité de cette envergure nous avons besoin plus que jamais que vous nous fassiez parvenir le coupon de participation qui sera publié dans le prochain bulletin. Sinon comment voulez-vous que nous sachions combien nous serons ? Je vous rappelle que cette assemblée est des plus importantes car nous y débattons le nouveau règlement et la nouvelle orientation de votre association. Je vous rappelle que nous avons besoin de vous et que les nombreuses heures passées à organiser de telles activités ne trouvent leurs raisons d'être qu'avec votre participation.

Assemblée générale

L'assemblée générale aura lieu dans la région de Québec le 11 septembre 1999.

L'endroit précis et l'heure seront à préciser dans le prochain bulletin.

Plusieurs points seront à discuter notamment la présentation du projet de règlement général.

Votre présence est indispensable à la bonne marche de l'association.



Par:

Karine Morency

fiidloire **J**~ne rencontre

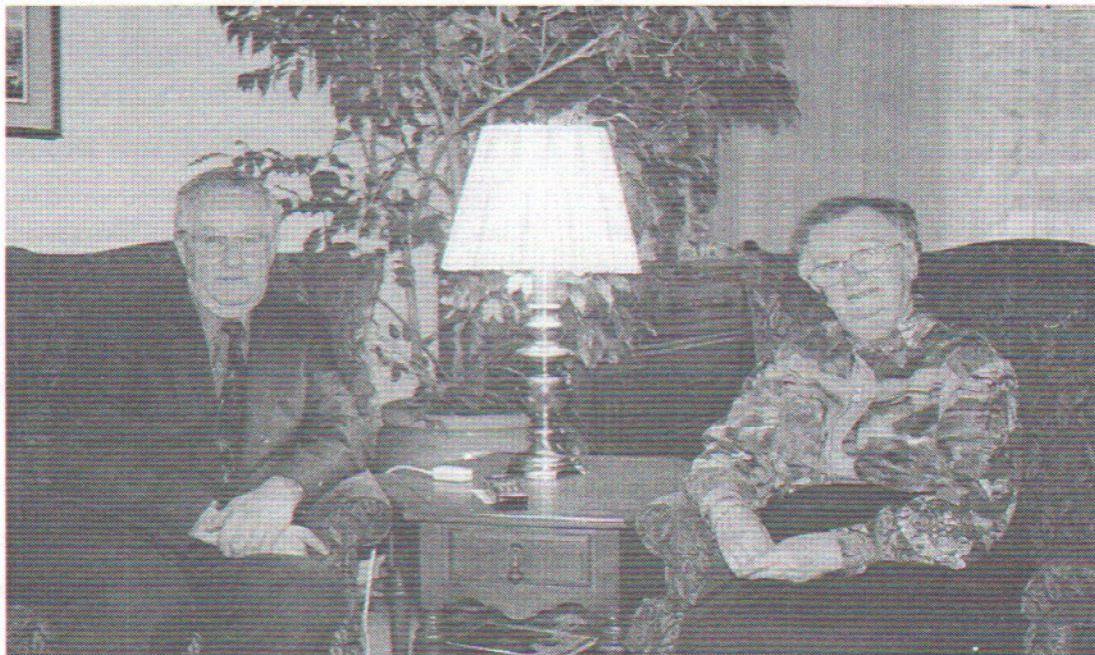
D'où viennent mes ancêtres? Quel est l'histoire de ma famille? D'où viennent les Morency? Voilà des questions qui ne m'avaient que très peu ou peut-être pas effleurées, sauf à quelques reprises dans des cours d'histoire. Cependant lorsqu'il y a eu le rassemblement de Roberval, soit lorsqu'il est venue pour la première fois à mes oreilles l'existence de rassemblement de Morency et lors de ma première participation à un événement de ce genre, la question de mes origines a pour la première fois vraiment suscité mon intérêt. Comment aurait-il pu en être autrement quand le seul membre du conseil d'administration avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir était Monsieur Marcel Morency.

Pour l'occasion M. Morency avait transporté ce que je croyais être à l'époque tout son matériel amassé concernant les Morency. À mes yeux il s'agissait d'une véritable mine d'or. Une quantité impressionnante de cahier anneaux contenant une infinité d'information sur les Morency. À première vue j'ai été impressionné par l'ampleur du travail que toutes ses données représentaient pour un seul Homme et même pour un homme et une femme, mais je ne me sentais pas encore personnellement concernée. C'est alors qu'après m'avoir expliqué en général dans quel but et comment il avait recueilli toutes ses données, il a ouvert un des cahiers à la page de ma grand-mère et de mon grand-père et ra complété en y ajoutant mon nom. J'ai alors eu l'impression de faire encore plus partie de la famille Morency et j'ai pris conscience de la fierté que cela représentait pour moi. T'avais dès ce moment la conviction que ce soudain sentiment d'appartenance allait être confirmé par mon apparition dans ce que sera l'ouvrage de Mme Andrée et de M. Marcel Morency, c'est-à-dire leur dictionnaire généalogique.

Cette première rencontre fût très enrichissante pour moi et je soupçonne M. Morency de l'ignorer puisqu'en raison de sa grande passion des Morency et de son désir de la faire partager, cela fut pour lui un banal entretien. Vu certaines obligations, quelques années se sont écoulées avant que je ne participe à un autre rassemblement, soit jusqu'au rassemblement de St-Félicien 1998. Alors ma surprise fut très grande lorsque l'on m'a proposé, à ce rassemblement, de faire partie du conseil d'administration de l'Association. Ma surprise fût grande, mais mon hésitation inexistante. J'ai immédiatement dit oui pour

ne pas qu'on change d'idée. J'en étais à mes premières émotions. En effet, lorsque mon élection au conseil d'administration a été concrétisée, j'ai été extrêmement touché par l'élan de confiance reçu par les gens présents lors de l'assemblée générale et encore plus lorsque M. Marcel Morency est venu me confier des documents pour que j'y apporte des modifications. Celui qui m'avait fait une forte impression il y avait quelques années, compte tenu de ses connaissances sur la famille et de son dévouement envers cette dernière, me faisait confiance à moi, toute nouvelle venue. Le Maître me faisait suffisamment confiance pour me transmettre la tâche de réécrire le règlement de l'Association. C'est alors que je me suis réellement senti héritière et conservatrice, avec les autres membres, d'une partie de ce que laisse derrière lui M. Marcel Morency en ce consacrant entièrement à la rédaction de son dictionnaire généalogique.

J'ai eu l'occasion, depuis, de passer chez lui pour constater l'ampleur de toutes les données qu'ils ont recueillies sa femme et lui. Il s'agit d'un travail de moine, réaliser par un grand homme d'archives d'une très grande modestie. J'ai essayer de définir dans ces quelques lignes ce que représente pour moi Monsieur Marcel Morency, soit le rayonnement qu'il a eu sur quelqu'un qui ne le connaît que depuis peu. Il a réussi à me faire prendre conscience de l'importance de l'histoire de mes origines dans un monde moderne constamment tourné vers le futur. Je terminerai en disant MERCI à Andrée et Marcel pour le merveilleux héritage que vous nous avez laissé et pour la confiance que vous nous portez en nous permettant de poursuivre votre œuvre. Je ne peux que vous affirmer que nous en prendrons soin au mieux de nos capacités pour que l'Association perdure pendant plusieurs générations.





Par:
Roger Morency

HOMMAGE À MARCEL ET ANDRÉE

Depuis que j'ai joint les rangs de l'Association, voilà de cela quelques années, j'ai eu le privilège de côtoyer un bien grand homme. Tout d'abord ce qui m'a frappé est son amour de la famille Morency et son désir de nous faire partager sa passion de la généalogie. Car pour ce couple extraordinaire, savoir d'où nous venons nous permettra de savoir où nous allons. C'est de leur travail qu'est issue notre association et se sont eux qui l'ont nourrie pour enfin l'imprégner de leur personnalité. Ce bulletin est né de leur désir de partager leurs connaissances avec ceux ou celles qui leur ont fait part de leurs intérêts pour la famille. Pour tous ces gestes, toutes ces actions qui furent entreprises nous leur sommes redevables, car le travail accompli fut gigantesque. Aujourd'hui, j'aimerais souligner à Marcel et Andrée que tous leurs efforts ne le seront pas en vain. Nous, la relève,

s'inspirerons de leur travail pour perpétuer leur vision. La crainte de Marcel de voir son Association chérie sombrer dans l'oubli sera *sous* notre férule anéantie. Notre conseil reconnaît que tant d'énergie si bien canalisée mérite que nous perpétuions cette œuvre et que tous et chacun s'impliquent en symbiose dans ce but. De ce fait nous espérons qu'à la lecture de ce bulletin dédié à Marcel et Andrée, ils trouveront l'étincelle qui leur permettra d'alimenter le feu sacré qu'ils possèdent en eux et que cette lecture leur fournira la motivation nécessaire pour le fantastique héritage qu'ils préparent. En l'occurrence, le dictionnaire généalogique qui permettra aux Morency de consulter avec fierté l'origine de leur famille. À Marcel et Andrée merci d'avoir su si bien nous transmettre l'amour de notre Association afin de vous accorder toute la latitude nécessaire pour parachever l'œuvre de votre vie.

— SON & P:ASSION

Dans les pages qui suivront nous aurons une nouvelle chronique. Cette chronique permettra de nous connaître et de nous reconnaître en tant que membre de cette belle grande famille. Elle nous parlera de nos passions et de nos raisons de nos centres d'intérêts et de ce qui nous fait vibrer. Pour celle-ci nous avons demandé au membre de votre conseil de parler de leur(s) passion(s).

Je suis président de notre association depuis maintenant 2 ans, je travaille à mon compte en qualité de consultant en chirurgie esthétique et j'aide mon petit frère qui possède une entreprise d'ingénierie. Je n'ai pas d'enfant et mes loisirs sont en fonction de se fait. Mon lieu de résidence est Drummondville. Cependant, mes racines sont jeannoises.



Par:
'Roger :Morency

La yassion du yrésiaent.

Lorsque le beau temps revient, que la chaussée se réchauffe, (tout comme mes sens) que les premiers balbutiements de l'été se font entendre ma grande passion est d'enfourcher ma puissante motocyclette et avec des amis, m'offrir une virée aux alentours de ma région. J'aime bien les vitesses vertigineuses que ces véhicules peuvent atteindre et la rapidité avec laquelle nous y parvenons. Plusieurs routes et coins sont tout simplement merveilleux à découvrir, les odeurs omniprésentes et la sensation du vent n'a pas son pareil pour nous faire vivre la douce saison en toute liberté. Bien sûr, certains nous dirons que la moto est dangereuse mais, le danger ne fait-il pas partie du plaisir? Toutefois la saison est toujours trop courte et pour contrer ce fait je me suis découvert une nouvelle passion : la restauration de moto antique. Selon nos aptitudes, mes copains et moi travaillons inlassablement à nettoyer, frotter et réparer ces épaves que nous avons acquises souvent «pour une chanson». Le plaisir de les entendre ronronner de nouveau de les faire revivre justifie tous ces dimanches après-midi hivernaux passés à se casser la tête sur celles-ci. Présentement mes énergies sont dédiées à une superbe Honda Four 750 cc qui fut en son temps une machine de course ainsi, que de promenade d'une fiabilité alors inégalée. De couleur orange métallisé, elle marqua son époque et ouvrit grande la porte aux motos japonaises dans un marché alors dominé par les peu fiables Harley-Davidson, et les anémiques motos d'origine britannique: Triumph et Norton . Son moteur quatre temps et son système de lubrification par panne sèche était à l'époque une innovation.

Le célèbre moteur quatre cylindre en ligne était à point et pour la première fois une randonnée de moto pouvait se terminer autrement que les mains dans le cambouis. Ce moteur fut utilisé de très nombreuses années par la suite, nécessitant que quelques rares ajustements. Ce fut une époque tout à fait particulière, une grande transformation s'effectuait alors dans la société, ce fut la période que certains ont appelée sexe, drogue et rock 'n roll. Mais, pour la plupart des témoins de cette période un adage populaire dit que si l'on se souvient de cette période c'est que l'on n'y était probablement pas.... Mais pour ceux qui veulent se souvenir, il y a dans la belle région de Drummondville un rassemblement de vieilles motos organisé par L'ASSOCIATION DES VIEILLES MOTOS DU QUÉBEC.

Je devrais avoir terminé la restauration de ma machine et celle-ci sera alors exposée avec plusieurs autres de ses contemporaines. Donc si vous passez par-là la fin de semaine du 23, 24, 25 juillet 1999 venez donc nous dire bonjour. Vous pourrez alors camper sur place à un coût plus que raisonnable. Le site est adjacent au parc des Voltigeurs, depuis quelques années que ce rassemblement a lieu. Une année, c'est un cousin qui s'est vu décerner le premier prix. Gilles Morency avait en effet, grâce à une superbe Norton de course, supplanter les autres compétiteurs. Il faut le dire sa machine était réellement une merveille. Au fait, Gilles, y seras-tu encore cette année ?

Gilles 1910 fils de Emilio



Par:

Karine Morency

Les passions de Karine

Avant de vous parler de mes passions, il serait pertinent de commencer par me présenter. Je suis la cadette d'une famille de deux enfants. J'ai un frère, Claude, que vous connaissez déjà ou que vous connaîtrez par le biais d'un texte semblable à celui-ci. Je suis née à Chicoutimi et j'ai toujours demeuré à Alma. En 1994, je débute un baccalauréat en droit à l'Université Laval de Québec, pour être diplômée en 1997. J'ai ensuite obtenu mon Diplôme de droit notarial un an plus tard toujours de la même Université. À 23 ans, je suis stagiaire dans une étude de notaire. Ce n'est qu'après un stage de huit (8) mois, que la Chambre des notaires m'assermentera notaire, alors ma formation sera complètement achevée et ainsi j'aurai les capacités de signer des actes comme notaire.

Mon choix de carrière pourrait être considéré comme une passion si on tient compte que j'ai fait ce choix vers l'âge de 14 ans. Cependant, une autre option m'attirait grandement et quand j'étais enfermée des fins de semaines entières le nez dans mes livres durant mon bac, j'y pensais beaucoup. En effet, le journalisme sportif m'attirait aussi. Mon ambition d'aller à l'Université à été plus grande que le sentiment de ne pas travailler, mais de toujours pratiquer mon passe temps favori. J'essaie donc de concilier les deux, surtout que je ne regrette en aucun cas ma décision de devenir notaire. Il s'agit d'une profession passionnante qui malgré l'image populaire, évolue énormément depuis quelques années et se n'est qu'un commencement. Je n'ai pas pour autant abandonné le sport. Depuis l'université je ne suis pas aussi documentée qu'auparavant. Je ne connais plus aussi précisément les

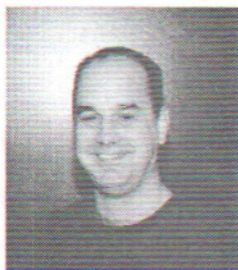
statistiques du hockey et du base-ball professionnel, cependant je me suis diversifier en élargissant mes horizons. Je me suis donc découvert un grand intérêt pour le tennis, le football, la course automobile, le curling... Cette diversité ne date pas d'hier, mais la flambée des salaires dans mes deux sports favoris a fait en sorte que cette préférence n'est plus aussi marquée. Bref, je suis toujours partante pour une bonne discussion de sport, ce qui inclus les petites obstinations.

N'ayez crainte ma culture ne se limite pas au réseau de télévision RDS. En effet, je suis quelqu'un qu'on peut qualifier de politisé. Comme l'adage le dit si bien : vaut mieux s'occuper de la politique parce que la politique va s'occuper de nous autre ! Ce goût origine d'une autre de mes passions qu'est l'histoire. Mes cours préférés au secondaire ont toujours été ceux d'histoires. Les tranches d'histoire qui me passionnent le plus sont les deux grandes Guerres et surtout le nazisme de la deuxième (qui nous à montrer le pire côté de l'Homme). Je porte également un grand intérêt pour l'histoire du Québec. J'ai toujours prôné que pour comprendre ce qui nous arrive, il faut analyser ce qui c'est produit auparavant. Ce qui vaut dire que j'ai toujours en mémoire ce qu'ont vécu nos ancêtres. Je suis alors de ceux qui ont envie de terminer ce que ces derniers ont débuté vers 1837.

Je suis aussi une mordue du cinéma. En ce domaine j'ai plutôt des goûts hétéroclites. Par exemple mes longs métrages favoris sont de style très différent : La reine Margot, Ridicules, Cyrano de Bergerac, Fiction pulpeuse, La liste de Schindler, Ferroviathes, Suspect de convenance, Forrest Jump, Le soldat Ryan, etc. Malgré la

diversité de mes goûts cinématographiques, il est possible de sortir une constance, soit que pour me plaire le film doit susciter mon intelligence. Si le film n'a pas cette capacité comme un banal film d'amour, je préfère une comédie débridée comme des films qui sont pour moi des

chefs-d'œuvre en leur genre : Elvis Granon, Slap shot, Les Boys. J'ai maintenant le projet futur d'ajouter une corde à mon violon, soit en littérature. Il s'agit d'un projet à très long terme puisque je désire m'attaquer à la lecture des classiques.



Par:
Claude Morency

Les passions de Claude

Puisque l'Association a eu l'idée de faire connaître ses membres par l'entremise du bulletin, il me fait donc plaisir de me présenter à vous. Je suis présentement le secrétaire-trésorier de l'Association. J'ai une formation informatique au niveau collégial et administrative au niveau universitaire. J'occupe un emploi de technicien en informatique au ministère de l'environnement et de la faune à Jonquière. Mon travail consiste à faire du dépannage auprès des usagers dans la région (environ une centaine de personnes) soit au bureau régional ou dans les bureaux de conservation dans la région. Je fais également la supervision du réseau informatique que nous utilisons. Une partie de mon travail rejoint une de mes passions soit les nouveautés technologiques. En effet, je dois tester de nouveaux logiciels, faire des recherches sur Internet sur les nouveautés, je fais des lectures dans des revues spécialisées où je peux voir ce qui se dessine pour les prochaines années. Je m'intéresse également à l'histoire (d'où mon intérêt premier envers l'Association) d'un point de vue généalogique. (Je fais d'ailleurs ma part pour perpétuer le

nom des Morency puisque ma conjointe et moi attendons la venue de la cigogne pour juillet) Mais la partie de l'histoire qui m'intéresse plus particulièrement est l'histoire politique. D'ailleurs, tout ce qui touche à la politique m'intéresse et il n'est pas impossible qu'un jour je décide de m'impliquer plus à fond dans la politique. Et étant donné mes origines jeannoise, mon orientation politique n'est pas vraiment difficile à deviner. J'ai aussi d'autres intérêts comme le sport et le cinéma mais, mes goûts sont tellement diversifiés que l'on pourrait dire que je suis plutôt généraliste dans ses intérêts. Il y a par contre un domaine que je voudrais commencer à connaître d'avantage et s'est celui des vins. Je veux commencer à me faire une belle cave à vin dès que j'aurai une maison et ainsi avoir plus de place pour développer ce champ d'intérêt. Nous aurons sûrement l'occasion de discuter de toutes ses choses et d'autres encore lors de nos prochaines rencontres. Je profite également de l'occasion pour inviter tous les membres à nous faire parvenir un petit article pour nous parler de vos propres passions.



Par:
Manon Jarneau

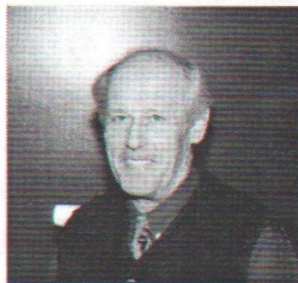
Layassion de Manon

Je me nomme Manon Garneau. Je suis la fille de Gracia Morency. J'ai été nommé au conseil d'administration lors à la dernière assemblée générale au mois d'août 1998. Je suis étudiante en technique de la documentation au Cégep de Jonquière depuis deux ans. Il s'agit pour moi d'un retour aux études. Je possède déjà un DEC en Éducation en services de garde.

Ce qui m'a attiré dans le domaine de la documentation est surtout la portion qui enseigne les archives et la généalogie. Pour les archives, j'aime connaître ce qui fait partie du patrimoine. Que ce patrimoine reflète l'histoire d'une famille ou l'histoire d'une ville ou d'un pays. Ou tout simplement pour connaître l'histoire d'une personne, importante ou non. J'aime fouiller dans les boîtes, faire des découvertes, trouver des photographies qui nous montre nos ancêtres dans leurs jeunesses.

En généalogie ce que j'aime, c'est faire la recherche. Je peux passer des heures à fouiller dans les livres pour trouver le nom d'une seule personne. Trouver les ancêtres c'est aussi faire la découverte de la famille. Connaître l'histoire de cette famille. Et parfois même trouver des anecdotes croustillantes. La généalogie est un passe temps extraordinaire pour toute personne qui veut en connaître plus sur sa famille.

Je suis toujours intéressé par les histoires qui me sont rapportées qu'elles soient vraies ou non. Si vous avez quelques choses à me raconter, il me ferait plaisir de lire vos histoires et même de les partager aux autres membres de la famille.



Par:
Damien Morency

Layassion de Damien

Le bien-être du conditionnement physique...

L'année 1975 fût le début d'un enchaînement de plusieurs bouleversements dans ma vie. Transfert d'employeur qui

a eu pour résultat : Un travail moins exigeant donc un manque d'exercices. En conséquence, un excédant de poids. (changement de taille 32 à 42!).

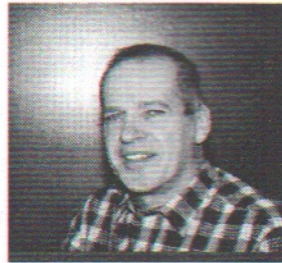
L'année suivante, à l'âge de 36 ans, je prends une grande résolution en écoutant les jeux olympiques de Montréal : Faire du sport et arrêter de fumer ! Je décide donc de m'inscrire à un cours de conditionnement physique, à raison de 3 fois par semaine, d'une durée d'une heure. En parcourant les 1 à 2 kilomètres de jogging que m'exigeait ce cours, j'ai perdu environ 15 livres au cours des 4 premiers mois. Par la suite, j'ai commencé le ski de fonds. L'investissement dans le sport fût très stimulant pour moi car je retrouvais la forme physique de mon jeune temps.

Après 15 ans d'entraînement, ce genre de défi génial a amélioré ma performance et m'a permis d'obtenir de nombreux trophées et médailles. J'ai finalement atteint

mon objectif de réaliser un marathon de course à pied en 3 heures.

Je continue toujours à m'entraîner en faisant des compétitions de skis de fonds et de courses à pieds en plus d'avoir amélioré mon alimentation.

À la porte de mes 60 ans, je me sens de mieux en mieux et je vise d'être centenaire...



Par:
Paul M. Morency (Bpt)

Le passion de Paul (Bpt)

Questions d'intérêts

On me demande quels sont mes activités, mes loisirs et passe-temps préférés.

J'en ai plusieurs, dont la lecture, le cinéma, la musique, la marche, etc. Mais mon passe-temps préféré est quasiment une passion.

Il s'agit de l'écoute de documentaires. Sans exagérer, je suis sûr d'en avoir vu, lu ou écouté plusieurs milliers.

Tous les sujets m'intéressent. Quand j'étais plus jeune, comme les magnétoscopes n'existaient pas encore, j'allais fouiner dans les bibliothèques. Lorsque j'ai pu ac-

quérir mon premier magnétoscope, un énorme BETA, et par la suite un VHS, je me suis précipité à l'Office national du film, pour emprunter des cassettes. J'ai dû voir au moins la moitié des documentaires de l'Office.

Puis, je me suis mis à enregistrer autant de documentaires que le temps et l'argent me permettaient de le faire.

Étant donné que souvent il en passait deux en même temps et à des canaux différents, il fallait donc faire un choix.

J'ai vite rencontré une réalité. Si tu enregistres une émission d'une heure, ça va prendre presque une heure à l'écouter.

Tous mes enregistrements étaient identifiés par sujet, catégorie, espèce, etc. En deuxième, il y avait les sous identifications, par exemple ours blanc, ours bruns, ours noir.

Parfois, par nécessité, plus d'un sujet étaient enregistrés sur une cassette. J'ai du alors me procurer un autre magnétoscope, afin de pouvoir transférer les sujets sur leurs cassettes respectives,

À l'avènement du «câble», plusieurs des postes se sont spécialisés dans la diffusion de documentaires, et évidemment presque tous en anglais. Heureusement pour moi, ça ne causait pas de problèmes.

Mais comme je n'avais pas le temps de regarder tous les enregistrements, les cassettes s'accumulaient à un rythme époustouflant. Il faut dire qu'à ce moment là, les cassettes avaient une densité de quatre (4) heures. Aujourd'hui c'est le double.

Un bon documentaire peut être « plate », si le narrateur est ennuyant, par contre un documentaire moyen peut devenir intéressant si le narrateur est communicatif.

Il y a aussi le narrateur qui lit le sujet ou le narrateur qui ne connaît pas du tout le sujet traité. Par contre la majorité des narrateurs sont excellents.

Voici une liste non exhaustive de certaines séries télévisées qui présentent de très bons documentaires :

- The nature of things
- National géographie
- Découvertes
- La semaine verte
- Cousteau
- David Attenborough
- Etc

J'ai aussi été abonné pendant cinq ans aux Grands Explorateurs.

Un documentaire doit représenter une source d'information sur un sujet ou un domaine dont nous avons besoin pour parfaire nos connaissances ou satisfaire notre curiosité.

Comme je ne peux consacrer tout mon temps à cette activité, j'ai ralenti mes élans. Aussi, au fil des ans, je m'aperçois que plusieurs des nouveaux documentaires contiennent des informations déjà traitées ou présentées de façon différente.

J'ai pu satisfaire à un certain point la curiosité qui m'habitait quand j'étais jeune et qui m'habite toujours, soit d'apprendre plein de choses sur tous les sujets aussi disparates que :

- la faune
- la flore
- le comportement animal
- le comportement humain
- la vie aquatique
- les inventions
- la recherche
- etc

Aujourd'hui, la génétique, le clonage, le bogue de l'an 2000, internet... prennent beaucoup de place dans mes choix d'enregistrements.

Eh ! bien, j'espère que ces quelques lignes résument ce que représente pour moi cette passion. Il faut dire que je n'ai fait qu'effleurer le sujet.

Ceux et celles qui ont la même passion vont comprendre.



Par:
Paul Morency ((j6y))

La yassion dé 'Pau[((j6y))

Né le 19 décembre 1938 à Verdun de Paul A. Morency de Lévis et d'Annette Hamel de Montréal.

Il a fait ses études primaires à l'école Notre-Dame de la Paix dans la municipalité de Verdun. Après deux ans et demi d'études classiques chez les Jésuites du Collège Ste-Marie, il décide de retourner à l'école publique et de terminer ses études en sciences à l'école supérieure Mgr. Richard toujours dans la même ville.

Pendant cette dernière période il a servi la messe, chanté dans la chorale locale, joué de la trompette dans le corps musical de son école. Pendant ses études il travaille le soir, le matin, les fins de semaine, durant les vacances d'été dans une manufacture de souliers pour dames, (il était le seul mâle parmi 75 femmes) il y faisait un travail assez éreintant, c'est lui qui faisait les talons, (l'étalon). Ha! Ha ! Ha ! Il a aussi œuvré à la Presse, chez Steinberg, et au bureau de poste. Mais le travail qu'il a aimé le plus c'est sans contredit son poste de placier au théâtre Séville. C'est là dans ce théâtre de la rue Ste-Catherine tout à côté du Forum qu'il a vu les grands noms du Show Business tel que Tony Bennett, Louis Armstrong, Les Crew Cuts, Les Four Aces et plusieurs autres. C'est aussi de ce dernier endroit qu'il a assisté à la fameuse émeute qui a eu lieu au Forum en 1955 à propos de l'affaire Maurice Richard.

Pendant toutes ces années il n'est pas inactif sur la scène sportive. Membre des Clubs Juvéniles de la Police il pratique régulièrement le hockey, la balle-molle mais

surtout la bicyclette qui deviendra son moyen de transport préféré pour plusieurs années.

C'est à l'âge de seize ans qu'il fait la connaissance de Monique Dussault de Montréal, qui devait devenir six ans plus tard sa femme pour la vie.

En 1959 il s'engage dans les Forces Armées de l'Air. Après deux ans d'études et quelques deux cents heures de vol sur différents appareils, et à quelques semaines de sa graduation à titre d'officier, c'est la fin de la carrière d'aviateur.

C'est aussi le début d'une autre grande aventure. Il unit sa destinée à Monique en 1960 de qui il a eu trois magnifiques filles Lyne, Louise et Jasée, ses trois joyaux. Depuis, il est devenu grand-père de trois petites filles, Caroline, Élisabeth et Jacynthe.

En 1961 il entre comme technicien chez IBM où il fait l'entretien d'équipements de bureaux tels que machines à écrire, magnétophone, copieurs, composeuses et toute une liste d'appareils trop longue à énumérer. En 1974 il devient directeur du service de l'entretien, et, en 1978 est muté à l'usine de Bromont d'où il prendra sa retraite en 1992.

Mais pendant toutes ces années, il a le temps d'apprendre à faire de la production vidéo, de faire de la pêche à la mouche, de faire ses mouches, de s'occuper de

scoutisme, de faire la captation vidéo pour le Festival International de la Chanson de Gramby, de participer à des Galas Artistiques des employés d'IBM, et d'autres activités.

Pendant toutes ces années il n'a pas complètement abandonné le sport : il joue au hockey (gardien de buts), à la balle (lanceur), fait de la plongée sous-marine, joue au golf, fait de la bicyclette, du ski de fond, s'adonne au squash et autres sports mineurs.

Il aime la lecture, la musique, le théâtre, le cinéma. Depuis qu'il a pris sa retraite, il a entrepris des études en musique (claviers) et ordinateur. Ces deux dernières activités ont été quelque peu perturbées par l'achat d'un commerce.

Depuis deux ans et demi, Paul est copropriétaire

d'une boutique de photo sous la bannière Caméra Expert situé à Cowansville, ce qui prends beaucoup de ses heures de loisirs et familiales.

Paul est membre de la Fédération des Pêcheurs à la Mouche du Québec, de l'association des Pêcheurs à la Mouche de Haute Yamaska, de l'association des familles Morency, Du Festival International de la Chanson de Gramby. Du club Optimiste de Gramby et plusieurs autres groupes dont il serait trop long d'énumérer présentement.

Paul a trois grandes préoccupations : son travail, ses filles (6) et sa femme, mais pas nécessairement dans l'ordre ci-haut mentionné...

Invitation aux membres

Nous lançons l'invitation aux membres de nous faire part de vos passions afin de les publier dans le bulletin.

Pour ainsi vous faire connaître par tous les membres et favoriser les discussions entre chacun de vous.

Gt

Vous !?!/

(/a;te\~no~ parvenir oos lexie\)

Avis important

Par Karine et Roger Morency

Lors de l'une de nos réunions du conseil nous avons discuté d'une façon abordable de vous rappeler l'importance de votre cotisation. Des changements au règlement tel que proposé devrait nous faciliter la tâche. Nous vous demandons d'en prendre connaissance en lisant dans nos pages la nouvelle proposition et de nous la commenter, car celle-ci doit être discutée lors de l'assemblée générale. En effet, nous avons convenu d'une date d'échéance unique pour le paiement de la cotisation. Ainsi, il sera plus simple de constater quels membres sont en retard pour leur paiement de cotisation. La date retenue est celle de la fin de l'année financière de l'Association. Voici l'extrait pertinent du projet de règlement: (art. 4 (4.4) b), c))

ARTICLE 4 LES MEMBRES(...)

4.4(...)

- b) *Les cotisations sont payables au siège social de l'Association avant le 31 mai de chaque année ou à tout autre période fixée par résolution du conseil ;*
- c) *Pour continuer à exercer les pouvoirs et les privilèges reconnus aux membres en règle, toute personne ayant l'obligation de payer une cotisation doit l'avoir acquittée au plus tard le 31 mai de l'année en cours ou à toute autre date fixée par résolution du conseil.*

(...)

Nous avons toujours besoin de votre soutien car pour nous bénévoles votre support est notre salaire. Les actions entreprises par le conseil mérite d'être commenter par les membres. De même que pour rendre la très ingrate fonction de président plus alléchante, une nouvelle catégorie de membre vous est proposée. Cela assurera aussi une continuité entre les différentes présidences. L'article 4 (4.2) du projet de règlement énumère et définit toutes les catégories de membres. Une nouvelle catégorie y apparaît. Voici reproduit la définition de membre GOUVERNEUR: (extrait art. 4 (4.2) f))

ARTICLE 4 LES MEMBRES(...)

4.2(...)

- f) *Membre GOUVERNEUR – Sont membres gouverneur, les anciens présidents du conseil et le président actif du conseil tant qu'ils paient leur cotisation annuelle correspondant à celle des membres réguliers (15.00\$).*

(...)

De plus, pour éviter la confusion concernant la notion de conjoint (entendons-nous les personnes mariées seulement ou incluons-nous les conjoints de fait aussi ?) une définition de conjoint a été ajoutée au projet de règlement et reproduite ci-dessous: (art.1 (1.1) e))

ARTICLE 1 DÉFINITIONS ET INTERPRÉTIATION

1.1 (...)

- e) Conjoint désigne la personne, de sexe opposé ou de même sexe, qui partage la vie intime d'un membre en règle.

(...)

J'aimerais aussi souligner que tout ce travail fut exécuter par notre pas encore notaire Karine et qu'en plus de mettre à jour notre règlement elle a veillé à redéfinir la terminologie utilisée afin que le tout soit conforme en vertu des différentes lois qui concernent le fonctionnement d'une association comme la nôtre. Son aide nous est très précieuse, et nous pouvons nous réjouir de compter une telle compétence au sein de notre conseil. Donc, il est capital que vous lisiez attentivement ce projet de règlement.

Voici la liste de membre retardataire:

No.	Date	Nom
28	1998 01	Marc MORENCY
258	1998 07	Céline M DUFEK
219	1998 08	Émilio MORENCY
125	1998 08	Gilles MORENCY
211	1998 08	Hélène M PIQUET
218	1998 08	Jacques MORENCY
233	1998 09	André MORENCY
166	1998 09	Camille MORENCY
270	1998 09	Donald MORENCY
263	1998 09	Hélène M. LAROCQUE
269	1998 09	Louise M. McNICOLL
231	1998 09	Peggy-Anne MORENCY
265	1998 09	Ruth M. JULIEN
131	1998 09	Yvonne M. FERRANTELO
240	1998 11	Mireille M. LEMAITRE
16	1998 11	Monique M. DAVIS
3	1998 11	Paul MORENCY
272	1998 11	Serge MORENCY
6	1998 11	Simon MORENCY
17	1998 11	Thérèse M. GOSSELIN
40	1999 01	François MORENCY
33	1999 01	Jean MORENCY
148	1999 01	Jeanne-D'Arc MORENCY
31	1999 01	Yves MORENCY

Editor's note:

To our American members and anglo-canadian members. We are sorry to tell you that for now on, the articles will no longer be translated. However, you'll be able to read us on the internet site by using software that translate from french to english. We hope that you will accept our most sincere apology and that you will continue to be active members of our association. You are important tous.

NOUVELLES DES MORENCY D'ASBESTOS (QUÉBEC)

Par Yvette Morency



Maude Desrochers (24 ans) et Pascal Messier (25 ans).

Le 5 septembre 1998, Pascal Messier (fils de Gilles Messier et de moi-même, Yvette Morency) a épousé Maude Desrochers (fille de Jean-Guy Desrochers de Bellchasse et Lise Gagnières de Danville). Le mariage a eu lieu à l'Église Sainte-Anne de Danville.

Pascal est présentement finissant en génie de la production automatisée à l'École des technologies supérieures et sa femme Maude est étudiante en médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe. Mon autre fils, Martin, est diplômé depuis décembre 1998 en génie électrique (ÉTS). Il est présentement à l'emploi de Cascades services et achats de Kinsey-Falls, pour un contrat de six mois.

J'ai un cousin, Léonard Morency, de St-Hyacinthe qui a célébré le mariage de son fils Patrick le 1 août de cette année avec sa femme Louise Tremblay. Patrick (23 ans) a épousé Nadine Messier (24 ans) fille de Denis Messier et Céline Leblond originaire de Saint-Marcel sur le Richelieu. Fait assez rare, Léonard est le fils de Raoul Morency qui est le frère de mon père, René Morency. Les deux frères ont épousé les deux sœurs, c'est-à-dire que Raoul et René Morency ont respectivement pris pour épouse Julia et Cécile Godbout.

Durant la période estivale, j'ai fait la rencontre d'un dénommé Pierre Morency à Asbestos. Celui-ci est un écologiste qui œuvre dans les procédés de récupération et de compostage pour les municipalités. Pierre est un résidant de Sherbrooke et nous l'avons rencontré, mon mari et moi, lors d'une séance d'information pour la municipalité d'Asbestos. Il m'a dit être de la souche de Guillaume Baucher.

J'ai également fait la rencontre, cet automne, d'un journaliste du nom de Gilles Morency au journal La Tribune de Sherbrooke. Gilles est natif de Drummondville et il est lui aussi descendant de la souche de Guillaume Baucher.

Dans la revue de décembre de 1998 nous parlons de Mme Marie Paradis qui a épousé notre ancêtre Guillaume Baucher. Pour faire suite aux unions des Paradis, Donalda Paradis et Donat Paradis (frère et sœur) ont respectivement épousé un Messier (Edmond) et une Morency (Annette). Edmond Messier et Donalda Paradis se sont mariés le 5 juillet 1921 à Saint-George de Winsor. Edmond et Donalda sont les parents de Léandre Messier et ce dernier a épousé Françoise Morin-Beauchênes le 22 août 1944. Mon mari, Gilles Messier, est le fils de Léandre et Françoise. Il serait probablement intéressant de connaître l'origine de la femme de monsieur Donat Paradis.

N.D.L.R.

Le comité de rédaction du bulletin est fier d'avoir pu compter sur la contribution exceptionnelle de Yvette qui a pris le temps de nous donner des nouvelles de sa famille. C'est un geste qui fût grandement apprécié et qui espérons-le, donnera l'idée à d'autres de nous témoigner leur support par l'envoi de texte tout aussi pertinent.

991 des Fauvettes Sherbrooke 819-566-1030
Gilles 1973 Suzanne St Cyr
fils de Jacques 1943 Marie Angèle
de la Baucher

1.3 Primauté

Sauf pour les définitions, en cas de contradiction entre la Loi (L.R.Q., c. C-38), l'acte constitutif ou les règlements, la Loi prévaut sur l'acte constitutif et sur les règlements et l'acte constitutif prévaut sur les règlements.

ARTICLE 2 BUTS

L'Association a pour buts :

- a) Grouper en association, toute personne, membre ou alliée à la famille Morency, ou qui s'intéresse à cette famille ;
- b) Organiser ou tenir des conférences, réunions, assemblées, expositions pour la promotion, le développement et la vulgarisation de l'histoire, de la généalogie ou toutes autres matières touchant la famille Morency ;
- c) Encourager toute personne, membre ou alliée à la famille Morency, à créer un fonds Morency pour y déposer tous documents, photos, découpures de journaux, susceptibles d'ajouter à l'histoire de cette famille ;
- d) Imprimer, éditer, distribuer toutes publications pour les fins ci-dessus, établir une bibliothèque de publications se rapportant à l'histoire de la famille Morency ;
- e) Acquérir par achat, location ou autrement, posséder et exploiter les biens meubles et immeubles nécessaires aux fins ci haut mentionnées et fournir aux membres des services de toutes natures en relation avec les buts de la corporation ;
- f) Pour ces fins, solliciter et recevoir de tout gouvernement, institution, personne physique ou morale, de l'aide financière, de nature privée ou publiquement.

ARTICLE 3 SIÈGE SOCIAL ET DOMICILE

3.1 Siège social

Le siège social de l'Association est situé dans la localité prévue dans l'acte constitutif, soit Sainte-Foy.

3.2

Le siège social de l'Association est situé à l'adresse déterminée par le conseil d'administration, soit
1210, Avenue séminaire, Sainte-Foy (Québec)

4.1 Capacité

Sont admissibles comme membres de l'Association, toute personne descendant de l'ancêtre Guillaume Bauché dit Morency, en ligne directe ou le de cette personne descendant de l'ancêtre submentionné.

4.2 Catégories de membres

L'Association comprend six (6) catégories de membres soit les membres RÉGULIERS, les membres BIENFAITEURS, les membres À VIE, les membres HONORAIRES, les membres FONDATEURS et les membres GOUVERNEURS.

- a) Membre RÉGULIER – Toute personne peut devenir membre régulier en adressant sa demande à l'Association, pourvu qu'elle en ai la capacité, qu'elle soit intéressée à promouvoir les objectifs de l'Association, qu'elle soit acceptée par le conseil et qu'elle paie sa cotisation annuelle fixée à quinze dollars (15,00\$). Cette cotisation inclut le conjoint et les enfants de moins de dix-huit (18) ans qui demeurent à la maison ;
- b) Membre BIENFAITEUR – Est considéré membre bienfaiteur, toute personne qui paie en plus de sa cotisation annuelle correspondant à celle des membres réguliers (15,00\$), un montant égal ou supérieur à celui-ci. Ils ont à payer un minimum du double de la cotisation annuelle du membre régulier ;
- c) Membre À VIE – Est membre à vie, toute personne qui adhère à l'Association en payant en une seule fois deux cent cinquante dollars (250,00\$) pour sa cotisation sans autre somme à déboursier ultérieurement ;
- d) Membre HONORAIRE – Le conseil peut par résolution désigner comme membre honoraire toute personne ayant rendu service à L'Association, notamment par son travail ou par ses donations, en vue de promouvoir la réalisation de ses objectifs ;

Le conseil peut par résolution désigner un maximum d'un membre honoraire par année sans obligation d'en désigner à chaque année ;

La personne désignée comme membre honoraire devient membre en règle sans l'obligation de payer la cotisation annuelle correspondant à celle des membres réguliers (15,00\$) ;

- e) Membre FONDATEUR – Toute personne présente lors de l'assemblée de fondation du 28 novembre 1990 est considérée membre fondateur. Elle demeure membre en règle sur paiement de la cotisation annuelle correspondant à celle des membres réguliers (15,00\$) ;
- f) Membre GOUVERNEUR – Sont membres gouverneur, les anciens présidents du conseil et le président actif du conseil tant qu'ils paient leur cotisation annuelle correspondant à celle des membres réguliers (15.00\$) ;

- a) Le conseil émet une **carte de** membre à tous les membres en règle de l'Association ;
- b) **Le conseil se réserve le droit** d'accepter ou de refuser d'émettre une carte à un membre si l juge que cette personne n'**a pas la** capacité d'être membre en règle.

4.4 Cotisation

- a) L'assemblée générale annuelle, sur recommandation du conseil fixe la cotisation annuelle des membres réguliers et des membres à vie ;
- b) Les cotisations sont payables au siège social de l'Association avant le 31 mai de chaque année ou à toute autre période fixée par résolution du conseil ;
- c) Pour continuer à exercer les pouvoirs et les privilèges reconnus aux membres en règle, toute personne ayant l'obligation de payer une cotisation doit l'avoir acquitté au plus tard le 31 mai de l'année en cours ou à toute autre date fixée par résolution du conseil.

4.5 Perte du statut de membre

Toute personne perd automatiquement son statut de membre régulier, de membre fondateur ou le membre gouverneur lorsque, à l'échéance de l'année visée, elle a fait défaut d'acquitter sa cotisation annuelle. Ils pourront cependant redevenir membres dans leur même catégorie après avoir payé la cotisation de l'année courante. Sa perte de statut de membre ne lui donne pas droit au remboursement partiel ou total des frais annuels de cotisation ou autre.

4.6 Démission

- a) Un membre en règle peut démissionner en faisant parvenir un avis écrit au secrétaire de l'Association. Sa démission ne libère toutefois pas le membre du paiement de toute cotisation ou autres sommes dues à l'Association avant que sa démission ne prenne effet et ne lui donne pas droit au remboursement partiel ou total des frais annuels de cotisation ou autre ;
- b) La démission prend effet à la date de l'envoi de l'avis écrit

4.7 Suspension et expulsion

Le conseil pourra, par résolution votée aux deux tiers (2/3), suspendre pour la période qu'il déterminera ou expulser définitivement, tout membre en règle qui enfreint quelque disposition des règlements de l'Association ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles à l'Association. La suspension ou l'expulsion ne libère toutefois pas le membre du paiement de toute cotisation ou autres sommes dues à l'Association avant que sa suspension ou son expulsion ne prennent effet et ne lui donne pas droit au remboursement partiel ou total des frais annuels de cotisation ou autre.

5.1 Assemblée générale annuelle

- a) L'Association se réunit en assemblée plénière au moins une fois par année, à un endroit au Québec, à la date, et à l'heure que le conseil détermine par résolution et en tenant compte des avis exprimés par les membres en règle durant l'assemblée générale annuelle précédente;
- b) L'assemblée générale annuelle peut aussi avoir lieu ailleurs qu'au Québec, sur consentement unanime des membres en règle. Cette assemblée tient lieu d'assemblée générale annuelle;
- c) L'Association expédie à chaque membre en règle, au moins dix (10) jours à l'avance, un avis de convocation pour chaque assemblée plénière, générale ou spécial. Cet avis doit mentionner le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et être accompagné d'un ordre du jour;
- d) Les demandes d'inclusion d'articles à l'ordre du jour officiel doivent être déposées à l'Association cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle et doivent avoir reçu l'appui écrit de cinq (5) membres en règle;
- e) Les résolutions pour la discussion d'affaires nouvelles à l'assemblée annuelle peuvent être soumises en tout temps, mais le président peut décider de limiter la discussion sur les affaires nouvelles afin d'accélérer les travaux sur les affaires anciennes ;
- f) L'ordre du jour de l'assemblée plénière générale annuelle devra inclure:
 1. Un rapport des activités du conseil pour l'année écoulée ;
 2. Le rapport du trésorier, incluant le bilan annuel des ressources financières de l'Association;
 3. L'élection des membres du conseil;
 4. Les autres sujets que la loi exige de soumettre à l'assemblée plénière.

5.2 Assemblée spéciale

- a) Une assemblée plénière spéciale des membres en règle peut être convoquée par, le président du conseil ou à la suite d'une demande écrite d'un dixième (1/10) des membres en règle de l'Association;
- b) Les dispositions du présent article 5 s'appliquent *mutatis mutandis* aux assemblées plénières spéciales.

5.3 Quorum

Le nombre de membres en règle présents à l'assemblée annuelle ou spéciale constitue le quorum.

5.4 Votation et qualification

- a) Seuls les signataires des cartes de membres en règle auront droit de vote ;
- b) Le vote pris à la majorité simple des personnes présentes utilisant leur droit de vote est décisif à moins que le présent règlement ou la Loi exige une résolution spéciale ou une majorité plus grande ;

président de l'assemblée des membres en règle ou demandé et appuyé par le quart des membres en règle présents ;

- d) Lors de l'élection des officiers ou des administrateurs, s'il y a plus de candidats que de sièges à remplir, il y aura alors scrutin secret et chaque membre en règle présent pourront exercer son droit de vote. Seront déclarés élus pendant l'assemblée, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix validement exprimées et ils assumeront leur charge immédiatement ;
- e) S'il y a vote au scrutin secret, le président de l'assemblée des membres en règle nommera deux personnes, qu'elles soient ou non des membres en règle de l'Association, pour agir comme scrutateurs.

ARTICLE 6 CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Nombre et sens d'éligibilité

- a) L'Association est administrée par un conseil composé de sept (7) administrateurs ;
- b) Seuls peuvent être administrateurs, les membres en règle de l'Association à l'exception des personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans, des interdits ou des faillis non libérés.

6.2 Mise en candidature

- a) Toute candidature à un poste au conseil doit être faite par écrit et reçue à l'Association au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle. La candidature doit être appuyée par au moins trois (3) membres en règle. Le conseil peut proposer des candidats. Des candidatures pourront également être acceptées sur proposition de membres en règle présents à l'assemblée générale annuelle, au moment de l'élection ;
- b) Les candidats proposés devront donner leur consentement. Les candidats absents au moment de l'élection devront avoir donné leur consentement par écrit.

6.3 Élections et durée des mandats

A) Président :

- a) Le président du conseil est élu par le conseil d'administration ;
- b) Le président est nommé pour un terme de deux (2) ans et il peut être réélu ;
- c) Le président sortant continue de siéger au conseil pour une période d'un an à titre de personne ressource, sans le droit de vote, sauf s'ils occupent toujours un poste d'administrateur.

B) Administrateur :

- a) Tout membre du conseil d'administration entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il est nommé ou élu ;
- b) Chaque administrateur demeure en fonction pour deux (2) ans ou jusqu'à ce que son successeur soit élu à moins que son mandat ne prenne fin avant terme. On pourra remplacer an-

nueUemem un uers t1/JJ ues ainurustrateurs. L anrrumstrateur dont le mandat se ternune est rééligible.

6.4 Quorum

Quatre (4) administrateurs élus devront être présents à chaque réunion pour constituer le quorum. Le quorum ainsi prévu doit exister pendant toute la durée de la réunion.

6.5 Rémunération et dépenses

Les membres du conseil ne sont pas rémunérés pour leur charge. Cependant les dépenses qu'ils effectuent pour l'Association et qui sont autorisées par le conseil sont remboursables.

6.6 Démission

- a) Un administrateur peut en tout temps donner sa démission par écrit. Elle prend effet à la date de son envoi à l'Association ou à la date qu'il précise. Cette dernière ayant primauté;
- b) Tout administrateur qui fait défaut d'assister à deux (2) réunions consécutives pourra être considéré démissionnaire, à la discrétion du conseil.

6.7 Destitution

À moins de disposition contraire de l'acte constitutif, tout administrateur peut être destitué de ses fonctions avant terme, pour motif, par les membres en règle réunis en assemblée générale ou spéciale convoquée à cette fin, au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple. L'administrateur visé par la résolution de destitution doit être informé du lieu, de la date et de l'heure de l'assemblée convoquée aux fins de le destituer dans le même délai que celui prévu pour la convocation de cette assemblée. Il peut y assister et y prendre la parole ou, dans une déclaration écrite et lue par le président le l'assemblée, exposer les motifs de son opposition à la résolution proposant sa destitution.

6.8 Fin du mandat avant terme

Le mandat d'un administrateur prend fin en raison de son décès, de sa démission, de sa destitution ou s'il vient à perdre les qualifications requises pour être administrateur.

6.9 Vacance

- a) Tout administrateur destitué par l'assemblée des membres en règle est remplacé lors de cette assemblée, si possible, sinon, et de même dans les autres cas où la charge d'un administrateur est devenue vacante, il peut être remplacé par un membre en règle de l'Association nommée par le conseil au moyen d'une simple résolution. L'administrateur nommé en remplacement demeure en fonction pour le reste du terme non expiré de son prédécesseur ;
- b) Pour le cas où il n'y aurait pas quorum suite à plusieurs vacances ou destitutions au conseil, l'assemblée spéciale agit et nomme, en son lieu et place. La convocation à l'assemblée spéciale est faite par le président ou un membre restant du conseil ou dix (10) membres en règle.

L'Association peut, au moyen d'une résolution du conseil d'administration, indemniser ses administrateurs, présents ou passés, de tous frais et dépenses, de quelque nature qu'ils soient, encourus en raison d'une poursuite civile, criminelle ou administrative à laquelle ils étaient parties en cette qualité, à l'exception des cas où ces administrateurs ont commis une faute lourde ou ont agi de façon frauduleuse ou grossièrement négligente. Aux fins d'acquittement de ces sommes, l'Association peut souscrire une assurance au profit de ses administrateurs.

6.11 Réunions

A) Fréquence :

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins deux (2) fois par année, suivant un calendrier qu'il fixe lui-même. Une assemblée devra suivre le plus près possible l'assemblée générale annuelle.

B) Convocation :

L'avis de convocation est donné par la personne désignée par le conseil. Cet avis peut être écrit ou verbal. L'avis de convocation doit indiquer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée.

C) Vote :

Toutes les questions soumises seront décidées à la majorité simple des voix. Chaque administrateur, y compris le président, n'a droit qu'à un seul vote, sauf le cas d'égalité des voix. Dans cette éventualité, le président aura droit à un second vote ou pourra reporter à une session ultérieure, le cas pour lequel il y aura eu égalité des votes. Passé ce report, le président devra trancher.

D) Participation par communication électronique :

Un administrateur peut, si tous les autres administrateurs présents y consentent, participer à une réunion à l'aide d'appareils de communication bidirectionnels permettant d'être entendu de tous. De ce fait l'administrateur est réputé assister à cette réunion.

E) Lieu :

Les assemblées du conseil d'administration se tiennent au siège social de l'Association ou à tout autre endroit que fixent les administrateurs.

F) Résolutions tenant lieu d'assemblée :

Les résolutions écrites, signées par tous les administrateurs habiles à voter sur ces dernières lors des assemblées du conseil ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours de ces assemblées. Un exemplaire de ces résolutions doit être conservé avec les procès verbaux des délibérations du conseil.

Le conseil :

1. Veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale;
2. Exerce ses pouvoirs par voie de résolutions ;
3. Décide des orientations et des politiques générales de l'Association;
4. Désigne les représentants de l'association aux différentes activités de la Fédération;
5. Délègue les pouvoirs qu'il juge à propos;
6. Administre les affaires courantes de l'Association ;
7. Nomme et destitue les employés, le cas échéant.

6.13 Ratification des officiers

À chacune de ses réunions, le conseil ratifie, par résolution, les actes posés par les officiers, pour la période écoulée.

6.14 Responsabilités des officiers

A) Président :

- a) Le président préside toutes les réunions du conseil et toutes les assemblées. Il soumet au conseil ou à l'assemblée les propositions sur lesquelles un vote doit être pris. De plus, il exerce tous les pouvoirs qui pourront de temps à autre lui être attribués par le présent règlement et par le conseil ;
- b) En cas d'absence du président, le vice-président peut le remplacer. S'il est absent, les administrateurs choisissent entre eux, un président d'assemblée.

B) Secrétaire trésorier :

- a) Le secrétaire trésorier assiste à toutes les réunions du conseil et il en rédige les procès-verbaux. Il a la garde du livre des procès-verbaux et de tout autre registre corporatif;
- b) Il a sous sa responsabilité la garde des fonds de l'Association et de ses livres de comptabilité. Il tient un relevé précis des biens et des recettes, des dettes et des déboursés de l'Association dans un ou des livres appropriés. Ces livres sont ouverts en tout temps à l'examen des administrateurs ou de tout autre membre en règle de l'Association ;
- c) Il remplit toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par le présent règlement, et par le conseil;
- d) En tant que trésorier, il doit présenter les états financiers de l'Association à l'assemblée générale annuelle.

C) Les autres administrateurs assument toute fonction dévolue par le présent règlement et par le conseil.

7.1 Année financière

L'exercice financier de l'Association débute le 1^{er} juin pour se terminer le 31 mai.

7.2 Effets bancaires

Tous les chèques, billets et autres effets bancaires de l'Association seront signés par le secrétaire trésorier et le président ou en son absence par le vice-président ou un autre administrateur nommé par le conseil. Deux signatures sont obligatoires sur les chèques.

7.3 Contrat ou achats

Les contrats et autres documents requérant la signature de l'Association sont signés par deux personnes désignées par le conseil.

7.4 Vérification

- a) Les livres et états financiers de l'Association devront être vérifiés chaque année, le plus tôt possible après l'expiration de chaque exercice financier, par le vérificateur ou l'expert-comptable nommé, à cette fin, lors de chaque assemblée générale annuelle des membres en règle. Toute personne ayant un titre comptable professionnel (C.A., C.G.A., C.M.A.) est considérée comme expert-comptable. Aucun administrateur de l'Association ne peut être nommé vérificateur ou expert-comptable;
- b) La vérification des livres aura lieu chaque année et un rapport des états financiers sera distribué à tous les membres en règle à l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE 8 AMENDEMENTS AUX RÉGLEMENTS

- a) Tout projet d'amendement aux règlements ne peut être soumis à l'assemblée générale ou spéciale que sur proposition du conseil ou d'au moins dix (10) membres en règle de l'Association;
- b) Les changements à l'acte constitutif ou au règlement exigeront pour leur adoption, le vote de la majorité des membres en règle présent à l'assemblée générale annuelle ;
- c) Tout amendement entrera en vigueur le jour de sa ratification par les membres en règle, conformément aux dispositions de la Loi.

ARTICLE 9 DISSOLUTION ET LIQUIDATION

9.1 Dissolution

Tout projet de dissolution de l'Association devra faire l'objet d'un référendum postal auprès de tous les membres en règle et obtenir l'assentiment d'au moins les deux tiers (2/3) des membres en règle pour prendre effet.

9.2 Liquidation

En cas de liquidation de la corporation ou de la distribution des biens de la corporation, ces derniers pourraient être dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

Association des Familles Morency Inc.

Procès-Verbal

De la réunion régulière du Conseil d'administration du 21 février 1999
tenue chez Claude Morency à Québec

- Présences** Roger, Damien, Claude, Karine, Manon, Paul (Bpt), Paul (Gby)
- Ouverture** A 13h15, mot de bienvenue du président, lecture et adoption de l'ordre du jour avec ajout de plusieurs points à discuter. Adoption unanime.
- Secrétaire** Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du conseil du 06 décembre 1998. Adoption unanime. Commentaires du président à l'effet que chaque membre aura sa copie du projet de la nouvelle charte avec la prochaine parution du bulletin.
- Courrier** Aperçu du courrier reçu qui se limite aux bulletins d'autres associations.
- Trésorier** Le rapport des finances montre un solde de 1614.63 au 31 janvier 1999 avec aucune dette.
- Charte** Karine nous fait part que les corrections au projet de la nouvelle charte ont été faites et que la présentation aux membres via le bulletin est faite pour approbation lors de la prochaine assemblée générale.
- Internet** Rénaud se propose de mettre à jour le site internet des Morency pour en faire le site officiel selon les besoins qui lui seront exprimés par le conseil d'administration. Une copie électronique du bulletin lui sera envoyée pour le faire paraître.
- Bulletin** Le conseil d'administration a décidé de ne plus faire la traduction des articles étant donné le peu de membres anglophones. Une note d'appréciation est faite par Roger envers Yoland Morency et son épouse pour l'accueil du comité de rédaction du bulletin.
- Varia** Damien ira chercher les archives chez Marcel et les remettra à Manon pour en faire l'inventaire et l'organisation.
- L'assemblée générale se tiendra à Québec le 11 septembre 1999. Il s'agira d'un souper et d'une soirée dansante. Damien se propose pour s'informer pour trouver un endroit.
- Prochaine** Dimanche le 6 juin dans la Vallée de Melbourne. Précision par Roger
- Fin** Levée de l'assemblée vers 15h00 adopter unanimement